

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

D'OCTOBRE 2017

- Accord est donné au SYBERT qui souhaite acquérir un terrain communal en vue de l'agrandissement de la déchetterie, pour la partie végétaux. Les différentes démarches ont été faites par le SYBERT qui prend en charge également les frais occasionnés par cette vente dont le montant s'élève à 21 096 € TTC.

- Décision est prise de baisser la taxe d'aménagement réglée lors d'une construction, en la passant de 4 % à 3 % à compter du 1^{er} janvier 2018. Les anciennes dispositions ne seront plus applicables à compter de cette date.

- Approbation du rapport présenté par le délégataire VEOLIA, le code général des collectivités territoriales imposant par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement.

- Fixation du montant des locations provisoires 2017 après avoir pris connaissance de l'arrêté des fermages 2017 n° 25-217-10-13-003 du 13/10/2017, comme suit :

* GAEC RODOZ 72,92 €

* ROLET Sébastien 214,99 €

* ROLET Jean-Paul 23,08 €

* PERNET Jean 234,77 €

- Accord pour remboursement des frais de déplacement occasionnés par la participation à une réunion organisée par la Trésorerie de Quingey le 12 octobre 2017, pour deux agents communaux :

* Marie-Noëlle COUFIN 19,80 €

* Hélène MAIRE 22,20 €

et émission des mandats correspondants.

- Accord pour la vente d'une partie du bâtiment communal situé 10 avenue de la Saline, terrain attenant et bâtiment respectivement cadastrés : section C parcelle n° 1082 d'une superficie de 13 m² et section C parcelle n° 1076 d'une superficie de 382 m², à M. et Mme Patrick CHERREAU. La vente se fera sous la forme d'une location-vente. Le prix de vente sera de 72 000 € TTC. Le loyer mensuel de 800 € viendra en déduction du prix de vente. La vente définitive se fera au plus tard le 31/10/2019.

- Accord pour déposer une demande de subvention au FEADER pour la construction de la 2^{ème} tranche du complexe multi-associatif. Le coût total HT s'élève à 1 245 809 €. Le plan de financement est le suivant :

Conseil départemental du Doubs 81 000 €

Conseil régional 108 300 €

Etat 350 000 €

FEADER 200 000 €

Emprunt 200 000 €

Fonds libres 306 509 €

- Accord pour renouveler la location de terrains communaux situés aux Carrières et Terroux nord, section E n° 305 P et 306 P, d'une contenance de 72 ares, pour une durée de neuf années, soit du 01/01/2017 au 31/12/2025, avec le GAEC DE ROCHE, pour un montant annuel de 35 €.